



## CONSEIL MUNICIPAL

### Séance du 1<sup>er</sup> juin 2020

L'an deux mil vingt, le 1<sup>er</sup> juin à dix-huit heures, le conseil municipal, légalement convoqué s'est réuni en Mairie sous la présidence de Roger BLANC-COQUAND, Maire.

**Présents** : Brigitte VIOLA, Sophie MONNOIS, Noémie KURA, Hassan BEN MANSOUR, Richard DOMPNIER, Jean-Michel MESCAM, Serge MICHEL, Benoit TRUCHET, Christophe VALLOIRE.

**Excusé:**

**Absent** : Frédéric PARAZ

**Date de Convocation** : 28/05/2020

**Date d'affichage** : 28/05/2020

**Nombre de conseillers :**

En Exercice : 11

Présents : 10

Votants : 10

### Nomination des Délégués Syndicats Intercommunaux

**Syndicat Intercommunal Assainissement (SIA) :**

Ont été élus à l'unanimité :

**Titulaires**

Sophie MONNOIS  
Richard DOMPNIER

**Suppléants**

Christophe VALLOIRE  
Benoit TRUCHET

**SIVAV**

Ont été élus à l'unanimité :

**Titulaire**

Serge MICHEL

**Suppléant**

Roger BLANC-COQUAND

**SIVU**

Ont été élus à l'unanimité :

**Titulaires**

Roger BLANC-COQUAND  
Jean-Michel MESCAM  
Brigitte VIOLA

**Suppléants**

Sophie MONNOIS  
Serge MICHEL

## Nomination des membres pour les commissions communales

Ont été élus à l'unanimité :

► **FINANCES**, le Maire et

- Jean-Michel MESCAM
- Richard DOMPNIER
- Christophe VALLOIRE
- Benoit TRUCHET

► **TRAVAUX**, Le Maire et :

- Sophie MONNOIS
- Christophe VALLOIRE
- Noémie KURA
- Jean-Michel MESCAM

► **APPELS D'OFFRES**, Le Maire et :

**Titulaires :**

- Jean-Michel MESCAM
- Richard DOMPNIER
- Christophe VALLOIRE

**Suppléants :**

- Sophie MONNOIS  
Noémie KURA  
Benoit TRUCHET

► **COMMUNICATION - LOISIRS EVENEMENTIEL – TOURISME – COHESION**, le Maire et :

- Hassan BEN MANSOUR
- Christophe VALLOIRE
- Serge MICHEL
- Noémie KURA
- Brigitte VIOLA

► **VIE LOCALE JEUNESSE et AINES – AGRICULTURE et ENVIRONNEMENT**, le Maire et :

- Brigitte VIOLA
- Benoit TRUCHET
- Hassan BEN MANSOUR
- Noémie KURA

## Nomination du Conseiller à la commission de la Défense Nationale

A été élu à l'unanimité :

- Benoit TRUCHET

## Désignation d'un adjoint au Maire chargé de représenter la Commune dans les actes administratifs

**Monsieur le Maire expose** que les acquisitions immobilières poursuivies par la Commune peuvent être réalisées en la forme administrative.

Le Maire a ainsi qualité pour recevoir et authentifier lesdits actes, en application de l'article L. 1311-13 du Code Général des Collectivités Territoriales. La Commune étant cependant partie à l'acte en qualité d'acquéreur ou de vendeur, celle-ci doit être représentée par un adjoint.

Le Conseil Municipal est ainsi invité à désigner un adjoint au Maire chargé de représenter la Commune dans les actes administratifs.

**LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré à l'unanimité :**

► **DESIGNE** Mme Sophie MONNOIS adjointe, pour représenter la Commune dans les actes passés en la forme administrative.  
En cas d'empêchement, elle sera suppléeée par Mr Christophe VALLOIRE

## Délégation du Conseil Municipal au Maire

**Le Conseil municipal décide** de discuter et attribuer ces délégations lors du prochain Conseil Municipal

## Vote des taux d'impositions 2020

**Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de ne pas augmenter** les taux d'imposition pour 2020 :

- Taxe Foncière : 12.76 %
- Taxe Foncière Non Bâti : 171.20 %
- Le produit correspondant s'élève à 52 952 €

## Indemnités du Maire et des Adjoints

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **FIXE** à 17 % de l'indice 1027 depuis le 1/01/2019 de la Fonction Publique Territoriale (art 2123-20 du CGCT) l'indemnité du Maire Monsieur Roger BLANC-COQUAND : soit 571 € net mensuel,  
et à 40 % de l'indemnité du Maire celle des Adjoints : soit 228 € net mensuel à Messieurs Christophe VALLOIRE et Serge MICHEL et Madame Sophie MONNOIS.
- **DECIDE** de verser ces indemnités, identiques à celles des mandats précédents à compter du 23 mai 2020, date de l'élection du Maire et des Adjoints.

## QUESTIONS DIVERSES

**1-Travaux enfouissement réseaux Bottières** : La fin de la tranche en cours cette année est prévue pour la 3ème semaine de juin, y compris l'enrobage des tranchées ouvertes.  
Quelques modifications ont été effectuées dans l'ordre d'intervention, afin de finaliser une partie des branchements et pouvoir déposer une partie des poteaux

**2-Lotissement Le St Pé** : la Commune a accepté de récupérer la voirie desservant ce lotissement, sous conditions :

- Le passage de caméras dans les réseaux : effectué
- Dossier de récolement : doit être transmis à la municipalité
- Mise en conformité des luminaires effectuée

Une fois cette voie intégrée à la voirie communale, nous devrons lui trouver un nom, installer un STOP et procéder à l'élagage des abords pour améliorer la visibilité.

**3-Lac du Lou** : les interventions vont redémarrer durant la semaine du 8 juin, afin de remettre le site en état pour pouvoir à nouveau en profiter cet été.

**4-Pylone Telecom aux Bottières** : il sera finalement installé sur un terrain appartenant à la SOREMET. Nous n'avons pas encore la date de mise en place.

**5-Fauchage des talus dans la Commune** : il sera effectué durant la semaine du 8 juin, par l'entreprise BARBIER : actuelle détentrice du contrat d'entretien.

**6-** Frédéric PARAZ a transmis sa lettre de démission pour des raisons personnelles au Conseil Municipal .

Ainsi fait et délibéré en séance à Saint-Pancrace, les jours, mois et an susdits.

A Saint-Pancrace, le 1<sup>ER</sup> juin 2020

Le Maire, Roger BLANC-COQUAND

